

Société de financement agricole

**Rapport
annuel
1996-1997**

Le contenu de la présente publication a été
rédigé par la Société de financement agricole.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 1997
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-17728-6
ISSN 1198-5801

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de financement agricole pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1997, relativement aux programmes de financement agricole et de financement forestier ainsi qu'au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre
des Ressources
naturelles,

Le ministre
de l'Agriculture,
des Pêcheries
et de l'Alimentation,

Guy Chevrette

Guy Julien

Sainte-Foy, juin 1997

Monsieur Guy Julien
Ministre de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
200 A, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)

Monsieur Guy Chevette
Ministre des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest
Charlesbourg (Québec)

Messieurs les Ministres,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel de la Société de financement agricole pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1997, concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier ainsi que le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,

Michel R. Saint-Pierre

Sainte-Foy, juin 1997

Table des matières

Partie I

Message du président 9

- 1.1 Les faits saillants 11

Partie II

La Société et ses programmes 13

Chapitre I

La Société 13

- 1.1 Sa mission 13
- 1.2 Son organisation 13
- 1.3 Son effectif 13

Chapitre II

Les projets collectifs 15

Chapitre III

Les activités de la Société 17

- 3.1 Le financement 17
- 3.2 Les primes à l'établissement 18
- 3.3 Les ouvertures de crédit 18
- 3.4 Les prêts forestiers 18

Partie III

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers 19

- 3.1 Sa mission 19
- 3.2 Ses activités 19

Partie IV

L'information statistique 21

Chapitre I

Les statistiques sur le financement agricole 21

- 1.1 Le sommaire des activités de financement 21
- 1.2 La répartition des activités de financement par région administrative 21
- 1.3 Les statistiques sur les prêts agricoles 22
 - 1.3.1 L'utilisation des prêts 22
 - 1.3.2 La répartition des prêts selon la production 22
 - 1.3.3 Les catégories d'emprunteurs 22
- 1.4 Les statistiques sur les ouvertures de crédit 23
 - 1.4.1 La répartition des ouvertures de crédit selon la production 23

Chapitre II

Les statistiques sur l'aide à l'établissement 27

- 2.1 La répartition du nombre de personnes établies par région administrative 27
- 2.2 La répartition des subventions à l'établissement selon la production 27
- 2.3 Les caractéristiques des établissements 27
- 2.4 Le profil financier des entreprises 28

Partie V

Les états financiers 29

Chapitre I

La Société de financement agricole 31

- 1.1 Le rapport du vérificateur 31
- 1.2 Les états financiers 32

Chapitre II

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers 39

- 2.1 Le rapport du vérificateur 39
- 2.2 Les états financiers 40

Annexe

Les bureaux de la Société de financement agricole 45

Partie I

Message du président

L'exercice 1996-1997 de la Société de financement agricole marque le 60^e anniversaire de l'organisme. C'est en effet en 1936, dans les remous de la crise économique, que l'Office du crédit agricole du Québec, prédécesseur de l'actuelle Société, a été créé pour relancer le développement du secteur agricole.

Cette étape importante dans la vie de l'organisation fut soulignée de diverses façons, notamment en rappelant les faits saillants de l'évolution de l'agriculture québécoise depuis 60 ans et le rôle clé qu'y a joué l'organisme, que ce soit lors des poussées de croissance et de modernisation ou encore dans des moments plus dramatiques lorsque le secteur traversait des conjonctures difficiles. Ces rappels historiques ont sans doute permis de mieux comprendre pourquoi la Société de financement agricole a mérité, au fil des années, le qualificatif de «pilier de l'agriculture».

Nouveau record d'activités

Malgré son âge vénérable, la Société de financement agricole continue de jouer un rôle stratégique dans le développement et le soutien de l'agriculture, comme en témoigne le volume d'activités sans précédent qu'elle a enregistré au cours de la dernière année. Les prêts agricoles ont dépassé, pour une première fois, le demi-milliard de dollars, atteignant 547 millions de dollars, en hausse de 21 % sur la dernière année, qui était elle-même exceptionnelle. En outre, l'encours des prêts actifs a également franchi un jalon important, dépassant les 2,5 milliards de dollars, ce qui représente environ 56 % du financement total consenti au secteur agricole.

Cette performance n'est évidemment pas le fruit d'un seul facteur. Avant tout, elle tient à l'économie agricole, elle-même très dynamique, qui poursuit depuis quelques années un cycle de développement, de modernisation et d'adaptation de son infrastructure. Ces résultats s'expliquent également par le virage qu'a pris la Société de financement agricole au cours des dernières années et qui s'est traduit par des produits financiers mieux adaptés, une présence accrue dans le milieu et un élargissement important de son cadre d'intervention qui lui permet dorénavant de soutenir toute forme d'agriculture, même celle qui se pratique à temps partiel. Sur ce chapitre, environ 950 prêts furent consentis, en 1996-1997, à

des personnes qui pratiquent l'agriculture en complément à d'autres activités, et ce, pour une somme totale de 82 millions de dollars. Il s'agit d'une injection majeure de capitaux, pour une large part dans des régions moins privilégiées en matière de potentiel agricole, mais pour lesquelles cette activité contribue fortement à consolider le tissu économique. La réforme des programmes de financement agricole, entrée en vigueur en 1995, a donc permis de reconnaître la Société de financement agricole comme le principal instrument de développement économique des régions.

Présente, beau temps mauvais temps

Une des raisons d'être des organismes spécialisés dans le financement agricole est le maintien de l'appui au secteur, même dans les moments les plus difficiles. À cet égard, les risques sont nombreux, car ils tiennent autant à des enjeux économiques et commerciaux qu'à des conditions climatiques. C'est pourquoi, au cours des dernières années, la Société a été appelée à gérer des situations difficiles qui menaçaient la viabilité de plusieurs entreprises agricoles. Ainsi, au cours de 1996-1997, elle a administré un programme spécial destiné aux pomiculteurs qui avaient été éprouvés par le gel de leurs pommiers au cours d'un hiver particulièrement rude en 1994. En plus, la Société a participé activement à l'établissement de mesures visant à venir en aide aux sinistrés du Saguenay après les inondations de juillet 1996. Enfin, plus récemment, elle se voyait confier le mandat d'évaluer l'impact d'une modification du modèle de référence au programme d'assurance-stabilisation de la production porcine et de proposer des mesures d'adaptation, le cas échéant. Il s'agit là d'un autre volet de la mission de la Société, dont l'objectif est la pérennité des entreprises agricoles.

La relève agricole, une priorité

Depuis la fondation de la Société, l'appui aux jeunes qui s'établissent en agriculture a toujours constitué un créneau privilégié. Sur ce chapitre, l'organisme offre des produits financiers adaptés aux besoins des jeunes en voie d'établissement ainsi que des subventions en capital à celles et ceux qui ont une formation spécialisée en agriculture. La Société constate, depuis quelques années, une remise en question du modèle traditionnel d'établissement qui se faisait généralement par transfert en bloc des

propriétés, accompagné d'un endettement important. Les fermes sont devenues des PME dont la valeur moyenne excède un demi-million de dollars. On comprend donc qu'il n'est plus possible de transférer de la sorte le patrimoine sans augmenter les risques financiers. À cet égard, la Société joue un rôle de leader en proposant de nouveaux modes d'établissement plus graduel dans des structures juridiques et financières adaptées. En outre, elle offre une formule de financement destinée à mieux encadrer les transactions financières intergénérationnelles. Ce rôle et les produits financiers qui en découlent constituent un autre volet de la mission de la Société qui veut répondre aux réalités d'une agriculture moderne.

Une administration légère et décentralisée

Grâce à une réforme administrative qui l'a amenée à alléger ses structures, revoir sa procédure et décentraliser ses opérations, la Société a été en mesure de bien répondre aux besoins de sa clientèle, en particulier aux demandes de financement qui, en dollars, ont doublé en cinq ans. La clé de ce succès est sans doute le fait que 75 % des décisions de financement se prennent maintenant en régions par des personnes qui sont en mesure de bien intégrer, dans leur analyse du risque, les considérations et spécificités de chaque région. Cette opération a largement contribué à réduire les délais de traitements, qui se maintiennent à environ deux semaines en moyenne.

Au cours de la dernière année, la Société a créé une nouvelle direction régionale autonome en Abitibi-Témiscamingue. Cette décision s'est traduite immédiatement par un volume d'activités qui a doublé et des délais de traitement qui ont diminué de moitié.

Globalement, les résultats de la Société, aussi bien en matière de satisfaction de la clientèle que de coût administratif par activité, ou encore de taux de pertes pour mauvaises créances, se comparent avantageusement à des organismes semblables, comme a pu le démontrer une étude de «benchmarking» à laquelle la Société a participé au cours de la dernière année.

Un nouveau projet d'entreprise

L'exercice 1996-1997 marque également la fin d'un cycle majeur de remises en question et de changements au sein de l'organisation. Le temps était donc propice à la fixation de nouveaux objectifs pour les prochaines années, qui sont porteuses de défis pour le secteur agricole.

Tout le personnel de la Société a participé à un exercice de réflexion stratégique qui visait d'abord à

établir des consensus sur les enjeux du secteur mais, également, à faire le point sur nos valeurs organisationnelles et, ultimement, à dégager des objectifs pour les cinq prochaines années. Ce projet d'entreprise, qui a lancé un nouveau cycle de changements au sein de l'organisation, comprend quatre grandes cibles :

1. Augmenter le savoir global au sein de l'organisation afin de mieux assumer les fonctions déléguées et de jouer un rôle-conseil efficace auprès de la clientèle.
2. Accroître notre présence dans le milieu et nos alliances stratégiques. Il s'agit de personnaliser davantage les services financiers et de s'appuyer sur les expertises complémentaires disponibles ailleurs dans le réseau.
3. Revoir l'organisation du travail. Les objectifs gouvernementaux de saine gestion des finances publiques nous obligent à poursuivre nos efforts visant l'atteinte d'une plus grande efficacité. Une souplesse accrue dans les moyens et des processus allégés devraient y contribuer.
4. Adapter nos produits et services afin d'être en mesure de suivre l'évolution rapide des besoins du secteur agricole.

Toutes et tous, au sein de l'organisation, sont convaincus que la poursuite de ces objectifs permettra à la Société de répondre parfaitement aux attentes de la clientèle. En matière de satisfaction, la Société mène depuis quelques années un sondage permanent auprès de sa clientèle, qui a permis de constater l'évolution positive et l'impact des changements qu'elle a proposés. Ainsi, 98 % des clients qui ont répondu à notre sondage depuis quatre ans se sont dits satisfaits ou très satisfaits des services reçus.

Remerciements

Les résultats présentés dans ce rapport sont le fruit d'un travail collectif et, chaque jour, nous pouvons constater l'engagement du personnel à réaliser la mission organisationnelle de la Société. Je voudrais donc terminer ce message en remerciant toutes ces personnes ainsi que nos membres du conseil d'administration et nos partenaires externes. Des remerciements particuliers, pour leur contribution au fil des ans, s'adressent aux nombreuses personnes qui nous ont quittés à l'occasion des programmes de retraite anticipée, notamment M. Gaston Grammond qui fut vice-président de la Société au cours des huit dernières années. Nos vœux de bonne retraite accompagnent ces personnes.

Le président,

Michel R. Saint-Pierre

1.1 Les faits saillants

	1994-1995		1995-1996		1996-1997	
	nombre	\$	nombre	\$	nombre	\$
Prêts agricoles	5032	391 161 247	6314	451 904 008	6767	547 246 387
Ouvertures de crédit	195	19 295 100	178	13 938 500	197	18 884 500
Encours	—	2 164 893 086	—	2 332 301 716	—	2 549 098 899

Partie II

La Société et ses programmes

Chapitre I

La Société

1.1 Sa mission

La Société de financement agricole a pour mission de favoriser le développement économique du secteur bioalimentaire québécois, en mettant à la disposition des entreprises agricoles et forestières les ressources financières qui leur permettent de se développer et d'évoluer avec les meilleures chances de succès.

1.2 Son organisation

Le personnel de la Société compte près de 320 personnes, dont plus de la moitié se trouve dans les onze directions régionales, pour desservir l'ensemble du territoire agricole québécois. Sa clientèle se compose de plus de 18 000 productrices et producteurs agricoles et de près de 2500 exploitantes et exploitants d'entreprises forestières. Son volume de prêts représente plus de 56 % de tout le financement agricole québécois.

1.3 Son effectif

Répartition de l'effectif en poste au 31 mars 1997

Catégories d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Hors cadres	2	—	2
Cadres supérieurs	13	3	16
Cadres intermédiaires	1	2	3
Personnel professionnel	103	31	134
Fonctionnaires	56	108	164
Total	175	144	319

Son conseil d'administration

La Société de financement agricole relève du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Son conseil d'administration a pour rôle principal de veiller au respect du mandat de l'organisme et d'en adopter les grandes orientations. Il est constitué du président et du vice-président de la Société de financement agricole ainsi que de cinq membres qui représentent les milieux agricole et financier.

Président	Michel R. Saint-Pierre, <i>agronome et administrateur</i>
Vice-président	Louis Bernard
Administrateurs	Régis Côté, <i>architecte et administrateur*</i> Normand Fontaine, <i>producteur agricole et administrateur*</i> Réal Laflamme, <i>producteur agricole et administrateur*</i> Monique Paquette, <i>productrice agricole</i> Napoléon Théberge, <i>producteur agricole</i>
Secrétaire	Renée Saint-Hilaire, <i>avocate</i>

* Ces personnes sont également membres du comité de vérification de la Société de financement agricole.

Chapitre II Les projets collectifs

Plusieurs projets ont vu le jour au cours de l'année. À titre d'exemple, mentionnons que la Société a souligné son 60^e anniversaire, élaboré un nouveau projet d'entreprise et s'est préparée activement à l'entrée en vigueur imminente d'un tout nouveau programme de financement forestier.

À l'occasion du 60^e anniversaire de la Société, un cahier spécial relatant les grandes lignes de son histoire et de son évolution a été encarté dans le journal hebdomadaire *La Terre de chez nous*, du 17 décembre. Ce cahier, distribué à plus de 40 000 exemplaires, a donc rejoint la très grande majorité des foyers agricoles du Québec et la plupart des gens liés au secteur.

Faisant le pont entre le passé et le futur de l'organisme, un tout nouveau projet d'entreprise a été lancé. Celui-ci orientera les actions de la Société au cours des prochaines années. Pour son élaboration, la haute direction a consulté l'ensemble du personnel et l'a ainsi convié à prendre part au devenir de l'organisation. Un document exposant le fruit de cette consultation et les stratégies prévues pour ce projet a donc été préparé, à l'intention du personnel, par la Direction de la recherche et de la planification et celle des communications, en collaboration avec la Direction du développement de l'organisation et des personnes.

Des nouveautés technologiques

Une des stratégies retenues dans le nouveau projet d'entreprise de la Société consistait à revoir l'organisation du travail afin de se dédier encore davantage à son rôle-conseil. Un des préalables à cette réorganisation était de se doter des outils technologiques appropriés.

À cette fin, la Société a acquis l'équipement nécessaire à la réalisation du Projet imagerie. L'objectif de ce projet corporatif est d'instaurer un dossier-client unique, numérisé et accessible pour les membres du personnel partout au Québec, à partir de leur poste de travail respectif. Il s'opérera dans une première phase au siège social et, par la suite, en régions. Cette technologie améliorera l'efficacité administrative de l'organisme et lui fera réaliser des économies substantielles.

La Société a également effectué un virage technologique vers l'interface graphique et les outils bureautiques intégrés et conviviaux, ce qui l'a amené à transformer son parc technologique de micro-

ordinateurs, passant de l'environnement DOS à l'environnement WINDOWS 95. De plus, l'organisme a poursuivi ses efforts pour développer un nouveau système de Gestion des opérations de financement (GOF), qui vise à informatiser la majeure partie du traitement des demandes de financement. Celui-ci sera accessible à tous les conseillers et les conseillères en régions. Le projet aura d'ailleurs des répercussions sur le travail de ces derniers en leur permettant de consacrer plus de temps au contact direct avec la clientèle.

Des travaux préliminaires ont également été entrepris afin d'installer un réseau étendu qui reliera les points de service et offrira à l'ensemble du personnel un accès plus facile et plus rapide à l'information.

La Banque Royale s'est jointe cette année au projet d'échange de données informatiques sur les prêts agricoles et forestiers de la Société, portant ainsi à 90 % la portion de l'encours de l'organisme couvert par ce système. Rappelons que cet outil permet de diminuer de façon importante la charge administrative de l'institution financière, en plus d'améliorer l'information sur les prêts, et ce, à un coût minime.

Une présence accrue dans le milieu

Pour compléter la documentation existante, une nouvelle trousse d'information a été produite au cours de l'exercice. Celle-ci a été conçue en fonction des différents types de besoins financiers pour lesquels les producteurs et productrices s'adressent à la Société. Distribué dans toutes les directions régionales de l'organisme et dans la plupart des établissements financiers des régions agricoles, ce nouvel outil a connu une vive popularité.

Au fil des ans, la Société a développé une expertise reconnue dans son domaine et elle souhaite maintenant partager ses connaissances avec les gens du milieu. Des membres de la Direction générale du financement agricole et forestier ont ainsi donné des sessions en évaluation foncière agricole aux nouveaux employés, à des conseillers et conseillères des syndicats de gestion, de même qu'à des membres du personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de partout au Québec. En outre, la Société a multiplié les occasions d'informer les producteurs et productrices en participant à pas moins de 25 expositions et colloques.

Dans le cadre de projets réalisés en collaboration avec les intervenants gouvernementaux du secteur agricole, un groupe de travail sur l'optimisation des services-conseils et le suivi offert aux entreprises a été mis sur pied. Ce comité multidisciplinaire, sous la responsabilité du président de la Société de financement agricole, privilégie une approche liée aux problématiques régionales. Il devrait contribuer à harmoniser les compétences complémentaires des conseillers et conseillères en financement, en assurances agricoles et en gestion, en vue de mieux répondre aux besoins des producteurs et productrices agricoles.

Un service-conseil de qualité

Soucieuse d'améliorer constamment la compétence de son personnel afin qu'il demeure à la fine pointe de l'évolution des secteurs agricole, forestier et financier, la Société accorde une priorité à la formation. Ainsi, 1949 jours-personnes ont été consacrés à des activités de développement, avec un investissement en coûts directs et indirects de 519 570 \$, ce qui représente plus de 3,5 % de la masse salariale de l'organisme.

Cette année, les activités de formation ont porté tout particulièrement sur l'adaptation à la nouvelle technologie, le rôle-conseil ainsi que sur le programme de financement forestier, qui était sur le point d'entrer en vigueur en toute fin d'exercice.

Chapitre III Les activités de la Société

3.1 Le financement

La Société de financement agricole autorise et garantit des prêts qui peuvent atteindre 1 000 000 \$ ainsi que des ouvertures de crédit jusqu'à 500 000 \$. Leur taux d'intérêt est basé sur le taux d'intérêt hypothécaire résidentiel qu'offrent les institutions financières. Le programme de financement de la Société prévoit aussi une protection contre la hausse des taux d'intérêt sur les 250 000 premiers dollars empruntés. En outre, les producteurs et productrices agricoles peuvent fixer leur taux d'intérêt pour une période de un, trois ou cinq ans.

Au cours de l'exercice financier 1996-1997, la Société a accordé 6767 prêts agricoles, pour un total de 547,2 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 7 % du nombre de prêts et de 21 % du montant consenti par rapport à l'exercice précédent. Pour la deuxième année consécutive, l'organisme a atteint un montant de prêts record.

Il s'agit du premier exercice complet depuis l'entrée en vigueur du nouveau programme qui a permis l'accès au financement à des catégories d'entreprises qui n'y avaient pas droit antérieurement, telles les entreprises dites à temps partiel, celles qui se regroupent pour l'achat de biens et de services ainsi que celles qui font de la transformation à la ferme. Au cours de l'exercice, la Société a accordé 948 prêts aux entreprises à temps partiel, qui totalisent 82,2 millions de dollars. De cette somme, 21,4 millions de dollars ont été prêtés dans le secteur acéricole, 19,2 millions dans les grandes cultures et 10,9 millions dans la production bovine. De plus, 97 prêts ont été accordés à des entreprises de biens et de services, pour une somme de 11,3 millions de dollars.

Le nouveau programme de la Société a permis de financer toute une gamme de projets très diversifiés, en amont et en aval du secteur de production. Ainsi, au cours de l'exercice, l'organisme a notamment accordé des prêts pour l'acquisition de chaînes d'emballage, la construction d'entrepôts et même d'abattoirs. En outre, certains types d'entreprises, telles les coopératives d'utilisation de la machinerie agricole (CUMA), connaissent une popularité grandissante.

Par ailleurs, au 31 mars 1997, 3,6 % de la clientèle de la Société avait des paiements en arriérés. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à l'année dernière.

Un programme spécial

Un programme spécial d'aide financière a été mis sur pied pour venir en aide aux pomiculteurs et pomicultrices dont les vergers avaient subi des dommages à la suite du gel de 1994. Cette aide prend la forme de prêts pouvant atteindre jusqu'à 100 000 \$, sans intérêt pendant cinq ans, pour la restructuration financière de leur entreprise. Au cours de l'exercice, 64 entreprises ont bénéficié de ce programme, pour un montant total de 3,7 millions de dollars.

Les contributions à l'intérêt

Le programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet à la Société de minimiser l'impact de la fluctuation des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles, en contribuant au paiement de l'intérêt sur les sommes prêtées. Ainsi, l'organisme rembourse, pendant un maximum de quinze ans, le paiement de la moitié des intérêts excédant 8 % sur les 250 000 premiers dollars empruntés par des producteurs et productrices à plein temps. Ceux et celles qui s'engagent à faire de l'agriculture à plein temps dans un délai de cinq ans suivant l'obtention d'un prêt sont également admissibles à ces conditions. En outre, les producteurs et productrices à plein temps qui désirent développer leur entreprise peuvent désormais profiter d'un plafond d'intérêt de 8 % sur les 250 000 premiers dollars empruntés, et ce, pour une période pouvant s'étendre sur cinq ans. De plus, une contribution additionnelle au paiement de l'intérêt peut être versée par la Société aux entreprises comptant au moins une personne de 18 à 40 ans (exclusivement) qui s'établit en agriculture. Celle-ci doit posséder au moins 20 % des parts de l'entreprise et avoir une expérience d'un an en agriculture. Pendant les cinq premières années du prêt, le taux d'intérêt est plafonné à 6 % pour la personne titulaire d'un diplôme d'études collégiales en agriculture ou l'équivalent, à 7 % pour celle ayant un diplôme d'études professionnelles en agriculture ou l'équivalent, ou à 8 % pour les autres formations.

Au cours de l'exercice 1996-1997, la Société a déboursé 29,6 millions de dollars en contributions à l'intérêt pour des prêts destinés à des établissements en agriculture ou à d'autres investissements agricoles. De ce montant, 4,4 millions ont été versés dans le cadre de mesures visant à encourager la formation.

3.2 Les primes à l'établissement

Outre les prêts pouvant bénéficier d'une réduction d'intérêt, la Société prévoit l'octroi de primes à l'établissement pour les productrices et producteurs de 18 à 40 ans exclusivement qui possèdent au moins 20 % des parts d'une entreprise agricole. La prime à l'établissement, versée sous forme de subvention de capital, est de 20 000 \$ pour les titulaires d'un diplôme d'études collégiales en agriculture ou l'équivalent, ou de 10 000 \$ pour ceux et celles qui ont un diplôme d'études professionnelles en agriculture ou l'équivalent.

Au cours de l'exercice 1996-1997, la Société a accordé des primes à l'établissement à 341 personnes regroupées dans 323 entreprises, pour un montant de 5,0 millions de dollars, ce qui constitue une diminution de 43 % par rapport à l'an dernier. Cette baisse, liée aux exigences de formation agricole entrées en vigueur en 1994, ne reflète toutefois pas une diminution du nombre d'établissements. Il s'agit plutôt d'une situation temporaire, puisque le nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement qui offrent les programmes spécialisés en agriculture monte en flèche et que les futurs diplômés bénéficieront alors de la prime correspondant à leur niveau de formation.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que 52 % des personnes qui ont reçu une prime à l'établissement cette année avaient une formation collégiale ou universitaire en agriculture, et 22 %, un diplôme secondaire en agriculture. En outre, l'âge moyen des personnes établies a légèrement diminué, se situant maintenant à 28,8 ans. Les gens qui s'établissent sont donc de plus en plus jeunes et formés en agriculture.

En 1996-1997, la Société a déboursé 11,5 millions de dollars en primes à l'établissement. De façon générale, la prime est versée à raison de 5 000 \$ par personne, par exercice financier; le montant payé par la Société inclut par conséquent le paiement des primes accordées au cours d'exercices précédents.

3.3 Les ouvertures de crédit

Les ouvertures de crédit garanties par la Société permettent aux producteurs et productrices d'obtenir du financement à des fins d'exploitation auprès des institutions financières. Elles sont utilisées pour financer les dépenses courantes liées à l'exploitation d'une ferme et peuvent également servir à acquitter des coûts de formation en agriculture. Accordées sur une période de cinq ans et sujettes à une révision annuelle, elles peuvent atteindre 500 000 \$ pour toutes les productions, sans exception. Au cours de l'exercice financier 1996-1997, la Société a autorisé

197 ouvertures de crédit, pour un total de 18,9 millions de dollars, comparativement à 13,9 millions au cours de l'exercice précédent.

3.4 Les prêts forestiers

Le programme de financement forestier, qui était sous moratoire depuis le 17 avril 1990, a été abrogé au cours de l'exercice 1995-1996. Au 31 mars 1997, un nouveau programme était sur le point d'entrer en vigueur. Au cours de l'exercice 1996-1997, la Société s'est donc limitée à transférer les prêts garantis consentis en vertu de l'ancien programme.

Dans le cadre du programme de financement forestier, régi par la *Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées*, la Société accordait une subvention d'intérêt fixe de 5 % l'an sur le montant principal du prêt, jusqu'à concurrence de 200 000 \$, pourvu que l'emprunteur se soit conformé au plan de gestion de sa forêt. Le taux d'intérêt sur de tels prêts ne pouvait excéder le taux préférentiel majoré de 0,5 % l'an et il était ajusté le premier jour de chaque mois au taux préférentiel en vigueur le dernier jour du mois précédent.

Au cours de l'exercice 1996-1997, la Société a autorisé le transfert de 58 prêts, pour une somme de 1 384 052 \$. De plus, elle a versé 1,8 million de dollars en contributions à l'intérêt à 2385 propriétaires forestiers. Au 31 mars 1997, l'encours des prêts était de 38,3 millions de dollars.

Partie III

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

3.1 Sa mission

Créé en 1978, le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers est une structure juridique distincte de la Société de financement agricole. Son rôle est d'assurer aux institutions financières le remboursement des pertes résultant des prêts consentis en vertu des lois administrées par la Société. Le remboursement couvre les pertes de capital et d'intérêt ainsi que certaines dépenses des institutions financières. Le Fonds rembourse les pertes sur recommandation de la Société.

3.2 Ses activités

Les revenus

Au début de chaque exercice financier, le gouvernement paie au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, à titre de droits d'assurance, un montant calculé sur la base du total des prêts accordés l'année précédente. Au cours de l'exercice financier 1996-1997, le Fonds a ainsi perçu un revenu de 8,1 millions de dollars en droits d'assurance.

Les sommes placées par le Fonds auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont quant à elles rapporté des intérêts de 2,3 millions de dollars. De plus, celui-ci a récupéré au cours de l'exercice 58 249 \$ sur les pertes remboursées antérieurement à des institutions financières.

Les pertes

Le Fonds a remboursé aux institutions financières, au cours du dernier exercice, des pertes totalisant 4,6 millions de dollars relativement à 77 réclamations. Ce montant représentait 0,2 % de l'encours des prêts garantis par le Fonds.

Partie IV

L'information statistique

Chapitre I

Les statistiques sur le financement agricole

1.1 Le sommaire des activités de financement

	Montants autorisés \$	Encours au 31 mars 1997 \$
Financement agricole		
<i>Loi sur le financement agricole</i>	—	719 515 282
<i>Loi sur la Société de financement agricole</i>	566 130 887	1 334 426 683
<i>Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées</i>	—	411 491 839
<i>Loi sur le crédit agricole</i>	—	42 307 596
<i>Loi favorisant le crédit à la production</i>	—	225 644
<i>Loi favorisant l'amélioration des fermes</i>	—	2 878 030
<i>Transferts de prêts</i>	29 105 245	—
Financement forestier		
<i>Loi sur le crédit forestier</i>	—	7 125 986
<i>Loi favorisant le crédit forestier à long terme par les institutions privées</i>	—	31 127 839

1.2 La répartition des activités de financement par région administrative

	Prêts agricoles		Ouvertures de crédit	
	Nombre	Montant \$	Nombre	Montant \$
Bas-Saint-Laurent	522	32 928 807	15	1 108 000
Saguenay — Lac-Saint-Jean	273	18 940 250	5	310 000
Québec	181	12 152 890	5	432 000
Mauricie — Bois-Francs	1 395	106 749 172	34	4 906 500
Estrie	702	60 503 893	21	1 277 000
Outaouais	113	9 180 900	11	880 000
Abitibi-Témiscamingue	141	9 651 708	13	457 000
Côte-Nord	3	123 700	—	—
Nord-du-Québec	4	81 200	2	30 000
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	39	1 729 803	6	144 000
Chaudière-Appalaches	1 198	88 408 597	11	942 000
Laval	13	2 401 000	2	330 000
Lanaudière	391	35 637 500	12	1 566 000
Laurentides	199	17 469 905	10	1 463 000
Montérégie	1 593	151 287 062	50	5 039 000

1.3 Les statistiques sur les prêts agricoles

1.3.1 L'utilisation des prêts

	1994-1995 %	1995-1996 %	1996-1997 %
Achat de fermes	35,9	27,6	29,1
Construction de bâtisses	23,5	27,6	25,8
Achat de quota	6,6	11,0	12,3
Consolidation	10,3	10,8	11,4
Achat de machinerie	5,7	8,9	11,2
Remboursement de prêts garantis	9,7	7,3	4,3
Achat d'animaux	2,0	1,8	1,6
Autres fins	6,3	5,0	4,3
Total	100,0	100,0	100,0

1.3.2 La répartition des prêts selon la production

	1994-1995 %	1995-1996 %	1996-1997 %
Laitière	54,6	51,3	49,7
Porcine	14,7	15,0	13,7
Grandes cultures	9,4	9,6	11,5
Horticulture	9,7	7,5	7,5
Bovine	6,6	6,6	5,9
Avicole	3,0	3,8	2,5
Autres	2,0	6,1	9,2
Total	100,0	100,0	100,0

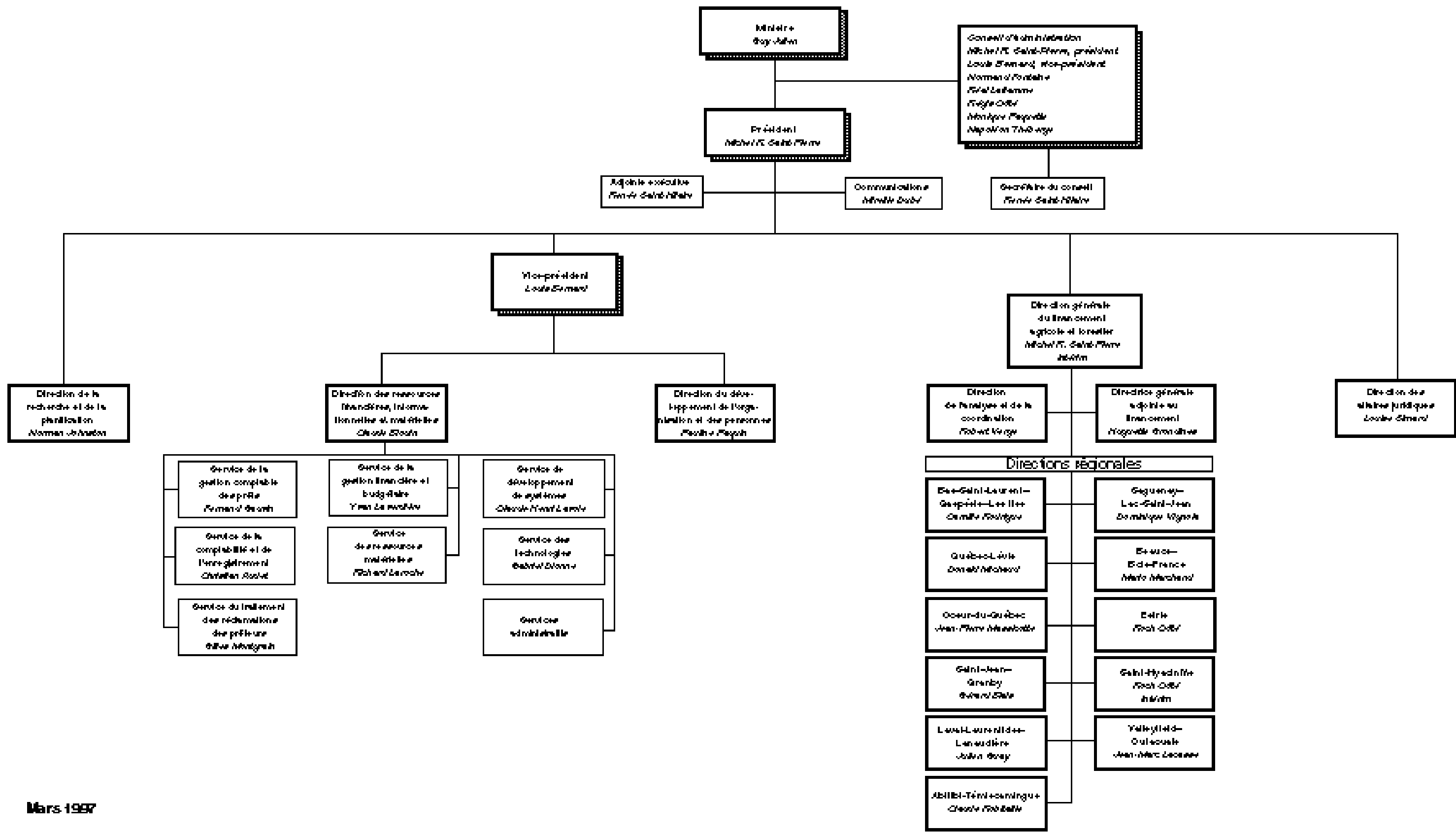
1.3.3 Les catégories d'emprunteurs

	1994-1995 %	1995-1996 %	1996-1997 %
Sociétés	38,2	35,0	33,5
Corporations	29,5	28,5	29,9
Propriétaires uniques	23,3	25,0	24,2
Emprunteurs indivis	5,9	6,9	8,6
Coopératives	—	1,4	1,6
Aspirants agriculteurs	2,3	2,4	1,4
Emprunteurs conjoints	0,8	0,8	0,8
Total	100,0	100,0	100,0

1.4 Les statistiques sur les ouvertures de crédit

1.4.1 La répartition des ouvertures de crédit selon la production

	1994-1995	1995-1996	1996-1997
	%	%	%
Bovine	30,5	21,8	27,2
Horticulture	22,0	37,3	24,9
Grandes cultures	18,4	14,1	14,2
Porcine	14,1	8,9	13,2
Laitière	8,5	9,5	11,1
Avicole	2,7	3,5	1,8
Autres	3,8	4,9	7,6
Total	100,0	100,0	100,0



Mars 1997

Chapitre II Les statistiques sur l'aide à l'établissement

2.1 La répartition du nombre de personnes établies* par région administrative

	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Bas-Saint-Laurent	114	43	23
Saguenay — Lac-Saint-Jean	45	21	18
Québec	30	15	16
Mauricie — Bois-Francs	248	126	63
Estrie	124	54	22
Outaouais	25	17	13
Abitibi-Témiscamingue	35	9	11
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	8	6	2
Chaudière-Appalaches	236	98	55
Laval	10	5	1
Lanaudière	94	34	17
Laurentides	47	30	8
Montérégie	324	144	92

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement.

2.2 La répartition des subventions à l'établissement selon la production

	1994-1995 %	1995-1996 %	1996-1997 %
Laitière	52,2	50,9	52,4
Horticulture	11,5	12,1	13,3
Bovine	12,9	10,0	7,6
Porcine	9,1	8,0	7,6
Grandes cultures	7,6	9,7	6,1
Avicole	2,1	3,6	2,8
Autres	4,6	5,7	10,2
Total	100,0	100,0	100,0

2.3 Les caractéristiques des établissements

	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Nombre de personnes établies*	1 340	602	341
Proportion d'hommes	59 %	67 %	69 %
Proportion de femmes	41 %	33 %	31 %
Age moyen (années)	30,2	29,2	28,8
Scolarité moyenne (années)	12,3	13,5	14,1
Formation agricole	21 %	57 %	74 %

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement.

2.4 Le profil financier des entreprises*

	Emprunteurs	Établissements
	\$	\$
Actif moyen	592 216	538 376
Passif moyen	354 513	332 586
Avoir net moyen	40,1 %	38,2 %
Revenus agricoles moyens	244 694	196 887
Dépenses agricoles moyennes	182 551	148 572
Paiements annuels moyens	44 607	35 275

* Entreprises ayant transigé avec la Société de financement agricole au cours de l'exercice 1996-1997.

Partie V

Les états financiers

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société de financement agricole et du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société de financement agricole reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires et celles du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société de financement agricole et du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour la Société de financement agricole et le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Michel R. Saint-Pierre

Claude Blouin

Sainte-Foy, le 6 mai 1997

Chapitre I

La Société de financement agricole

1.1 Le rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de financement agricole au 31 mars 1997 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1997, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations avec la loi constitutive de la Société

La Société a conservé une partie du surplus d'intérêts générés par les prêts consentis en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* pour effectuer des dépenses d'administration de l'ordre de 374 000 \$ qui n'étaient pas prévues au budget. Cette somme aurait

dû, conformément à sa loi constitutive, être versée au Fonds consolidé du revenu du Québec à la fin de l'exercice financier.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.

Québec, le 6 mai 1997

1.2 Les états financiers

La Société de financement agricole

Revenus et dépenses *De l'exercice terminé le 31 mars 1997*

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
Dépenses		
Subventions (note 3)	42 877 474 \$	65 172 069 \$
Administration (note 4)	18 266 374	18 937 540
Intérêts sur emprunts (note 5)	2 175 631	4 103 449
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sur des prêts consentis avant le 1 ^{er} août 1978 (note 5)	16 735	(39 026)
	<u>63 336 214</u>	<u>88 174 032</u>
Revenus		
Intérêts sur prêts (note 5)	2 779 198	3 231 362
Recouvrements de dépenses (note 5)	332 585	464 111
Droits et honoraires (note 5)	1 122 400	998 200
Intérêts sur dépôts bancaires (note 5)	8 435	19 058
	<u>4 242 618</u>	<u>4 712 731</u>
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le Gouvernement du Québec	<u>59 093 596 \$</u>	<u>83 461 301 \$</u>

La Société de financement agricole

Bilan *Au 31 mars 1997*

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
Actif		
<i>À court terme</i>		
Encaisse	1 219 738 \$	486 150 \$
Débiteurs	126 671	127 406
Intérêts courus et échus	807 439	1 074 056
Intérêts payés d'avance	29 569	124 780
Versements à recevoir sur prêts (note 6)	4 009 589	4 262 192
	<u>6 193 006</u>	<u>6 074 584</u>
<i>Prêts</i> (note 6)	45 211 691	52 574 962
	<u>51 404 697 \$</u>	<u>58 649 546 \$</u>
Passif		
<i>À court terme</i>		
Créditeurs	196 156 \$	— \$
Dépôts des emprunteurs	31 154	9 026
Revenus perçus d'avance	26 943	36 572
	<u>254 253</u>	<u>45 598</u>
<i>Dû au gouvernement du Québec</i> (note 7)	1 850 444	1 603 948
<i>Dette à long terme</i> (note 8)	49 300 000	57 000 000
	<u>51 404 697 \$</u>	<u>58 649 546 \$</u>
Éventualités (note 9)		
Engagements (note 10)		
Événement postérieur à la date du bilan (note 11)		

Pour le conseil administration

Michel R. Saint-Pierre

Louis Bernard

La Société de financement agricole

Notes complémentaires

31 mars 1997

1. Constitution et objet

La Société de financement agricole, régie par la *Loi sur la Société de financement agricole* (L.R.Q., chapitre S-11.0101), a pour objet de favoriser le développement économique du secteur bio-alimentaire au Québec en facilitant l'accès au financement des entreprises agricoles de niveau primaire. La Société exerce en outre toute autre fonction qui lui est confiée par une loi et assume la direction et l'exécution de tout programme que lui confie le gouvernement par décret, aux fins qu'il détermine.

Les états financiers de la Société présentent ses opérations en regard du financement agricole et du financement forestier. Le programme du financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

La Société administre les lois et programmes suivants :

- Financement agricole
 - Loi sur la Société de financement agricole
 - Loi sur le financement agricole
 - Loi sur le crédit agricole
 - Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées
 - Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs
 - Loi favorisant l'amélioration des fermes
 - Loi favorisant le crédit à la production agricole
 - Loi sur le prêt agricole
 - Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles
 - Programme d'une banque de terres arables
 - Programme de réaménagement foncier du secteur agricole
- Financement forestier
 - Loi sur le crédit forestier
 - Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions

Les subventions sont portées aux dépenses de l'exercice au cours duquel elles sont versées. Elles correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le gouvernement.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement, ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

3. Subventions

Financement agricole

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., chapitre S-11.0101)	23 643 626 \$	26 662 929 \$
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2)	10 216 990	23 520 669
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	6 459 397	11 725 925
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., chapitre P-20)	580 981	730 115
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	194 551	356 992
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre M-36)	25 964	58 301
Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs (L.R.Q., chapitre E-12.1)	—	171
	<u>41 121 509</u>	<u>63 055 102</u>

Financement forestier

Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	1 754 856	2 112 049
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)	1 109	4 918
	<u>* 1 755 965</u>	<u>* 2 116 967</u>
	<u>42 877 474 \$</u>	<u>65 172 069 \$</u>

* La dépense pour le financement forestier représente des remboursements d'intérêt équivalant à 5 % des sommes dues par les emprunteurs aux institutions prêteuses jusqu'à concurrence des maximums prévus aux règlements.

4. Administration

	<u>1997</u>			<u>1996</u>
	<u>Agricole</u>	<u>Forestier</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	13 637 736 \$	735 079 \$	14 372 815 \$	14 731 760 \$
Loyers	1 546 656	26 702	1 573 358	2 069 987
Matériel et équipement	833 665	44 742	878 407	513 112
Services de transport et de communication	733 260	20 181	753 441	882 070
Services professionnels, administratifs et autres	409 723	21 446	431 169	448 726
Fournitures et approvisionnements	156 233	7 144	163 377	218 817
Entretien et réparations	87 276	6 531	93 807	73 068
	<u>17 404 549 \$</u>	<u>861 825 \$</u>	<u>18 266 374 \$</u>	<u>18 937 540 \$</u>

5. Autres dépenses et revenus

	1997			1996
	Agricole	Forestier	Total	Total
Dépenses				
Intérêts sur emprunts	1 796 273 \$	379 358 \$	2 175 631 \$	4 103 449 \$
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sur des prêts consentis avant le 1 ^{er} août 1978	16 735	—	16 735	(39 026)
Revenus				
Intérêts sur prêts	2 452 772	326 426	2 779 198	3 231 362
Recouvrements de dépenses	330 883	1 702	332 585	464 111
Droits et honoraires	1 116 000	6 400	1 122 400	998 200
Intérêts sur dépôts bancaires	5 419	3 016	8 435	19 058

6. Prêts

	1997			1996
	Agricole	Forestier	Total	Total
Total des prêts	42 091 486 \$	7 129 794 \$	49 221 280 \$	56 837 154 \$
Encaissement à recevoir en deçà d'un an	3 208 644	800 945	4 009 589	4 262 192
	<u>38 882 842 \$</u>	<u>6 328 849 \$</u>	<u>45 211 691 \$</u>	<u>52 574 962 \$</u>

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1997, des versements échus en capital de 287 910 \$ (1996: 305 308 \$) pour le financement agricole et de 109 337 \$ (1996: 110 308 \$) pour le financement forestier. Ces prêts sont garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Les encaissements en capital prévus, au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	Agricole	Forestier	Total
1998	3 208 644 \$	800 945 \$	4 009 589 \$
1999	2 754 941	672 185	3 427 126
2000	2 365 393	564 124	2 929 517
2001	2 030 926	473 435	2 504 361
2002	1 743 753	397 325	2 141 078

7. Dû au gouvernement du Québec

Sans intérêt ni modalités de remboursement

	1997			1996
	Agricole	Forestier	Total	Total
Avance pour fonds de roulement	50 000 \$	50 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Avance pour intérêts sur emprunts	1 560 343	90 651	1 650 994	1 413 173
Recouvrements de dépenses à remettre	24 390	1 174	25 564	37 375
Droits et honoraires	71 596	2 290	73 886	53 400
	<u>1 706 329 \$</u>	<u>144 115 \$</u>	<u>1 850 444 \$</u>	<u>1 603 948 \$</u>

8. Dette à long terme

Le solde en capital des emprunts contractés par la Société auprès d'institutions financières se répartit comme suit :

1997			1996
Agricole	Forestier	Total	Total
42 150 000 \$	7 150 000 \$	49 300 000 \$	57 000 000 \$

Ces emprunts sont renouvelables annuellement au taux du marché et échoient à différentes dates jusqu'au 31 mars 1998. Aucun versement en capital n'est exigible au cours des prochains exercices.

9. Éventualités

La Société est défenderesse dans des poursuites judiciaires totalisant 794 743 \$. Ces poursuites sont contestées par la Société et il est impossible en date de préparation des états financiers d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

10. Engagements

Les engagements de la Société à l'égard du versement de subventions en capital à titre de financement agricole imputables aux exercices se terminant les 31 mars 1998, 1999 et 2000 totalisent 3 492 939 \$. L'octroi de ces subventions est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale.

11. Événement postérieur à la date du bilan

La Société appliquait, depuis le 17 avril 1990, un moratoire sur toute demande de prêts dans le cadre du programme de financement forestier. Le 24 avril 1997, le gouvernement du Québec a mis fin à ce moratoire par l'adoption et la mise en vigueur d'un nouveau programme de financement forestier.

Chapitre II

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

2.1 Le rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1997 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 1997, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.

Québec, le 6 mai 1997

2.2 Les états financiers

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Revenus et dépenses et avoir De l'exercice terminé le 31 mars 1997

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
Revenus		
Droits d'assurance — Gouvernement du Québec (note 3)	8 104 922 \$	7 442 211 \$
Revenus de placements (note 4)	<u>2 260 777</u>	<u>2 328 767</u>
	10 365 699	9 770 978
Dépenses		
Provision pour garanties de prêts (note 6)	<u>4 462 444</u>	<u>4 866 471</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	5 903 255	4 904 507
Avoir au début	<u>13 401 184</u>	<u>8 496 677</u>
Avoir à la fin	<u><u>19 304 439 \$</u></u>	<u><u>13 401 184 \$</u></u>

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Bilan
Au 31 mars 1997

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
Actif		
<i>À court terme</i>		
Encaisse	329 \$	1 071 \$
Revenus de placements à recevoir	144 172	154 879
Versement à recevoir sur droits d'assurance	—	2 194 235
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	35 470 624	27 423 777
	<u>35 615 125 \$</u>	<u>29 773 962 \$</u>
Passif		
<i>À court terme</i>		
Avances du gouvernement du Québec — sans intérêt ni modalités de remboursement	10 000 000 \$	10 000 000 \$
<i>Provision pour garanties de prêts</i> (note 6)	6 310 686	6 372 778
Avoir	19 304 439	13 401 184
	<u>35 615 125 \$</u>	<u>29 773 962 \$</u>

Prêts assurés (note 7)

Pour le conseil d'administration

Michel R. Saint-Pierre

Louis Bernard

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Notes complémentaires 31 mars 1997

1. Constitution et objet

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers* (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Dépenses d'administration

Les dépenses d'administration du Fonds sont défrayées à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement. Ces dépenses ne sont pas présentées dans l'état des revenus et dépenses et de l'avoir.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

3. Droits d'assurance — gouvernement du Québec

Les droits d'assurance correspondent à la somme de 1,85 p. cent du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1 p. cent du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

4. Revenus de placements

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Revenus sur dépôts à participation	1 050 561 \$	1 065 735 \$
Intérêts sur autres dépôts	1 208 521	1 258 518
Intérêts sur dépôts bancaires	1 695	4 514
	<u>2 260 777 \$</u>	<u>2 328 767 \$</u>

5. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
Dépôt au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	25 463 668 \$	17 416 821 \$
Dépôts à participation*	10 006 956	10 006 956
	<u>35 470 624 \$</u>	<u>27 423 777 \$</u>

* Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du fonds général. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois.

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
Coût d'acquisition des unités	10 006 956 \$	10 006 956 \$
Nombre d'unités	12 871	12 871
Valeur marchande des unités	11 484 300 \$	11 091 153 \$
Valeur marchande par unité	892 \$	862 \$

6. Provision pour garanties de prêts

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
Solde au début	6 372 778 \$	5 271 999 \$
Remboursements des pertes aux prêteurs	(4 582 785)	(3 930 823)
Recouvrements de pertes	58 249	165 131
Variation de la provision — dépense	4 462 444	4 866 471
Solde à la fin	<u>6 310 686 \$</u>	<u>6 372 778 \$</u>

La provision pour garanties de prêts est établie selon une analyse des prêts assurés au 31 mars 1997 pour lesquels le montant en arrérages représente plus de 10 p. cent du solde du prêt.

7. Prêts assurés

Les soldes en principal et en intérêt des prêts, à l'égard desquels le Fonds assure les remboursements des pertes ainsi que les frais y afférents, ont été établis selon les renseignements obtenus des prêteurs en date du 30 avril 1997 et se détaillent comme suit :

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
Loi sur la Société de financement agricole et modifiant d'autres dispositions législatives (1992, chapitre 32)	1 334 427 000 \$	944 670 000 \$
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2)	719 515 000	811 883 000
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	411 492 000	472 772 000
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	31 128 000	38 557 000
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	2 878 000	6 755 000
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)	6 086 000	7 256 000
Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., chapitre C-75)	4 882 000	5 713 000
Loi favorisant le crédit à la production agricole (L.R.Q., chapitre C-77)	225 000	237 000
	<u>2 510 633 000 \$</u>	<u>2 287 843 000 \$</u>

Annexe
Les bureaux de la Société
de financement agricole

Siège social

Sainte-Foy

1020, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec) G1V 4P2

Les directions régionales et bureaux
locaux de la Société de financement
agricole

Direction régionale du Bas-Saint-
Laurent–Gaspésie–Les Îles

Rimouski

337, rue Moreault, bureau 2.05
Rimouski (Québec) G5L 1P4

Rivière-du-Loup

298, boulevard Thériault, 3^e étage
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4C2

Direction régionale de l'Abitibi-
Témiscamingue

Rouyn-Noranda

180, boulevard Rideau, bureau 2.13
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9

Direction régionale du
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Alma

Complexe Jacques-Gagnon
100, avenue Saint-Joseph Sud, bur. 208
Alma (Québec) G8B 7A6

Direction régionale de Québec-Lévis

Lévis

5410, boul. de la Rive-Sud, bur. 079
Lévis (Québec) G6V 4Z2

Direction régionale de la
Beauce–Bois-Francs

Saint-Georges

11 500, 1^{re} Avenue, bureau 110
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3

Victoriaville

62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3

Direction régionale du Cœur-du-Québec

Trois-Rivières-Ouest

2505, rue Sidbec Sud
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Z 4M6

Nicolet

460, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 1Y2

Direction régionale de l'Estrie

Rock Forest

4260, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A5

Direction régionale de Saint-Jean–Granby

Saint-Jean-sur-Richelieu

320, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 5K9

Granby

77, rue Principale
Granby (Québec) J2G 9B3

Direction régionale de Saint-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe

2690, boulevard Laframboise
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Y5

***Direction régionale de Laval-Laurentides-
Lanaudière***

L'Assomption

867, boul. L'Ange-Gardien, C.P. 3250
L'Assomption (Québec) J5W 4M9

***Direction régionale de Valleyfield-
Outaouais***

Salaberry-de-Valleyfield

157, rue Victoria, bureau 108
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) G6T 1A5

Hull

Édifice Jos-Montferrand, bur. 4.100
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Hull (Québec) J8X 4C2

Composition typographique : Compélec inc.
Achévé d'imprimer en juin 1997
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville